



**Canadian Dairy
Commission**

**Commission
canadienne du lait**

Rapport financier trimestriel

Troisième trimestre

Février à avril 2015

DM324902

Canada 



Table des matières

Rapport de gestion	3
1. Base de l'établissement des états financiers	3
2. Résultats financiers	3
3. Changements par rapport au Sommaire du plan d'entreprise	7
4. Crédits parlementaires	8
5. Gestion du risque	8
6. Modifications importantes	8
Responsabilité de la direction relative aux états financiers	9
Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés – le 30 avril 2015	14



Rapport financier trimestriel

Troisième trimestre (T3) – Février à avril 2015

Rapport de gestion

La discussion et les analyses qui suivent portent sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour le trimestre se terminant le 30 avril 2015 et devraient être lues à la lumière des états financiers ci-joints et du rapport annuel 2013-2014.

1. Base de l'établissement des états financiers

Cette discussion a été préparée conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor (Norme du Conseil du Trésor). Elle ne constitue pas un rapport de gestion complet. Il est présumé que l'information fournie dans le rapport annuel de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2014 s'applique au trimestre actuel à moins d'indication contraire.

Les états financiers ne sont pas vérifiés. Ils ont été préparés en dollars canadiens conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34) et à la Norme du Conseil du Trésor. Cette discussion, de même que les états financiers qui l'accompagnent, ont été revus et approuvés par les membres du conseil d'administration de la CCL.

2. Résultats financiers

Activités intérieures

Activités intérieures

(en milliers)	Trimestre terminé le 30 avril			Période terminée le 30 avril		
	2015	2014	Variation (\$)	2015	2014	Variation (\$)
Ventes au Canada	33 152 \$	39 151 \$	(5 999) \$	174 235 \$	189 692 \$	(15 457) \$
Coût des ventes au Canada	27 517 \$	31 069 \$	(3 552) \$	151 344 \$	167 856 \$	(16 512) \$
Frais de transport et de possession	930 \$	1 008 \$	(78) \$	3 029 \$	3 214 \$	(185) \$
Charges financières	37 \$	130 \$	(93) \$	216 \$	596 \$	(380) \$
Marge brute sur les ventes au Canada	4 668 \$	6 944 \$	(2 276) \$	19 646 \$	18 026 \$	1 620 \$

La CCL achète et vend du beurre et de la poudre de lait écrémé (PLÉ) sur le marché intérieur.

Les revenus du cumul de l'exercice et du T3 provenant des ventes intérieures ont diminué comparativement aux résultats de l'année précédente. Ceci tient surtout à une diminution des ventes de beurre des plans A et B en raison des faibles inventaires de cette année comparativement à l'an dernier. Suivant une augmentation de la demande de beurre sur le marché, les transformateurs ont vendu beaucoup moins de beurre à la CCL que l'an dernier.

Bien que les revenus aient baissé, la marge brute cumulée sur les ventes au Canada a augmenté de 1,62 M\$ comparativement aux résultats de l'année antérieure. Cette augmentation est surtout attribuable à un meilleur revenu dans le cas des ventes de beurre importé, ce qui a été en partie compensé par une baisse des revenus provenant de la poudre de lait écrémé (PLÉ) vendue dans le marché de l'alimentation animale. Ces revenus inférieurs expliquent le déclin de la marge brute du T3 comparativement à la même période l'année précédente.



Les charges financières du cumul de l'exercice et du T3 ont baissé de façon importante en raison des stocks de beurre plus faibles, qui ont diminué les besoins d'emprunts.

Activités d'exportation

Activités d'exportation

(en milliers)	Trimestre terminé le 30 avril			Période terminée le 30 avril		
	2015	2014	Variation (\$)	2015	2014	Variation (\$)
Ventes à l'exportation	11 681 \$	20 776 \$	(9 095) \$	19 607 \$	61 743 \$	(42 136) \$
Coût des ventes à l'exportation	10 962 \$	19 648 \$	(8 686) \$	18 196 \$	57 326 \$	(39 130) \$
Frais de transport et de possession	223 \$	656 \$	(433) \$	363 \$	1 484 \$	(1 121) \$
Charges financières	- \$	- \$	- \$	2 \$	2 \$	- \$
Marge (perte) brute sur les ventes à l'exportation	496 \$	472 \$	24 \$	1 046 \$	2 931 \$	(1 885) \$

Les revenus du cumul de l'exercice et du T3 provenant des ventes à l'exportation étaient bien inférieurs à ceux de l'an dernier en raison de la baisse importante des prix mondiaux des produits laitiers. Les prix mondiaux actuels de la PLÉ demeurent considérablement inférieurs à ceux de l'an dernier, ce qui réduit la quantité de PLÉ que peut exporter la CCL selon les limites imposées aux subventions à l'exportation. Par conséquent, les charges relatives aux exportations ont diminué environ du même montant.

La CCL achète les produits laitiers excédentaires destinés à l'exportation à des prix qui reflètent les conditions courantes du marché mondial dans le but de faire ses frais durant chaque année laitière. Comme ces marchés sont difficiles à prévoir, cette activité peut générer des gains ou des pertes durant l'année mais devrait faire ses frais en fin d'exercice.

Autres revenus

Autres revenus

(en milliers)	Trimestre terminé le 30 avril			Période terminée le 30 avril		
	2015	2014	Variation (\$)	2015	2014	Variation (\$)
Financement provenant des mises en commun	1 953 \$	1 267 \$	686 \$	4 834 \$	4 402 \$	432 \$
Financement par le gouvernement du Canada	1 311 \$	790 \$	521 \$	2 658 \$	2 981 \$	(323) \$
Services d'audit	12 \$	129 \$	(117) \$	63 \$	149 \$	(86) \$
Total des autres produits	3 276 \$	2 186 \$	1 090 \$	7 555 \$	7 532 \$	23 \$

Le financement provenant des mises en commun représente les revenus obtenus des producteurs et du marché pour financer une partie des frais d'administration de la CCL, l'étude sur le coût de production, ainsi que les frais de possession des stocks de beurre de la CCL. Les résultats du cumul de l'exercice et du T3 de 2014-2015 sont plus élevés que l'an dernier surtout en raison d'une augmentation de la production de lait de transformation, ce qui a un effet sur les montants que la CCL recueille du marché par l'entremise des mises en commun.

Les crédits parlementaires destinés aux charges opérationnelles sont inscrits à l'état des résultats et du résultat global en fonction des frais d'administration financés par le gouvernement.



Les revenus des services d'audit proviennent des vérifications de l'utilisation du lait en usine effectuées par la CCL dans 6 provinces selon le principe du recouvrement des coûts. Les revenus provenant des services d'audit sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les revenus du cumul de l'exercice et du T3 sont inférieurs, surtout en raison du moment des transactions.

Charges opérationnelles et frais d'administration

Frais d'opérations et d'administration

(en milliers)	Trimestre terminé le 30 avril			Période terminée le 30 avril		
	2015	2014	Variation (\$)	2015	2014	Variation (\$)
<i>Charges opérationnelles</i>						
Initiatives de l'industrie	71 \$	307 \$	(236) \$	302 \$	1 570 \$	(1 268) \$
Étude sur le coût de production	177 \$	220 \$	(43) \$	546 \$	609 \$	(63) \$
Autres charges (recouvrements)	(69) \$	(1 213) \$	1 144 \$	26 \$	6 \$	20 \$
Total des charges opérationnelles	179 \$	(686) \$	865 \$	874 \$	2 185 \$	(1 311) \$
<i>Frais d'administration</i>						
Salaires et avantages du personnel	1 326 \$	1 254 \$	72 \$	4 058 \$	4 126 \$	(68) \$
Autres frais d'administration	414 \$	374 \$	40 \$	1 202 \$	1 266 \$	(64) \$
Total des frais d'administration	1 740 \$	1 628 \$	112 \$	5 260 \$	5 392 \$	(132) \$
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	1 919 \$	942 \$	977 \$	6 134 \$	7 577 \$	(1 443) \$

Charges opérationnelles

Les dépenses relatives aux « initiatives de l'industrie » du cumul ont diminué de façon importante comparativement à la même période de l'année précédente. Cette diminution tient surtout du fait que durant l'année précédente, la CCL a émis le paiement final du Programme de bourses.

Le poste « Autres charges » comprend des montants qui représentent des gains ou des pertes non réalisés sur des contrats de change non exécutés en date de l'état de la situation financière. Ces gains et pertes sont déterminés en calculant la différence entre le taux de change du contrat et celui en vigueur en date de l'état de la situation financière et en appliquant cette différence au montant du contrat. Ils varient suivant les taux de change et la valeur des contrats de change non exécutés à la fin de la période.

Frais d'administration

Le total des frais d'administration du cumul de l'exercice se terminant le 30 avril 2015 a diminué de 0,13 M\$ comparativement aux résultats de l'année précédente. Ceci tient surtout du moment des dépenses.

Tel qu'annoncé dans le discours du Trône de 2013, le gouvernement a mis en place un gel du budget des opérations pour deux ans à compter de l'exercice financier 2014-2015. Par conséquent, la CCL a planifié son budget et a géré de façon à restreindre les dépenses; ainsi les frais d'administration de l'année courante ne dépasseront pas le budget de 2013-2014, comme expliqué dans le Sommaire du Plan d'entreprise.



Stocks et emprunts

La valeur des stocks au 30 avril 2015 atteignait 61,59 M\$, contre 102,89 M\$ au 30 avril 2014.

À la fin d'avril 2015, les stocks de beurre de la CCL étaient inférieurs de 7 736 t comparativement à la même période l'année précédente. En raison de la diminution de la production laitière et de la demande plus forte en beurre, des stocks de beurre de la CCL ont été utilisés pour approvisionner le marché. Des mesures ont été prises pour encourager la production laitière afin de combler la demande et permettre à la CCL de reconstituer ses stocks de beurre d'ici la fin de l'année civile. Les stocks de poudre de lait écrémé étaient de 12 434 t plus élevés comparativement à la même période en 2013-2014.

Puisqu'il y a habituellement une corrélation directe entre le niveau des stocks et les emprunts en cours, l'emprunt auprès du gouvernement du Canada à la fin d'avril 2015 était de 24,30 M\$ contre 60,47 M\$ au même moment l'an dernier. Les inventaires plus faibles ont eu pour effet de réduire les besoins d'emprunts.

Flux de trésorerie

Flux de trésorerie

(en milliers)	Trimestre terminé le 30 avril		Période terminée le 30 avril	
	2015	2014	2015	2014
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	\$ (5,480)	\$ (11,649)	\$ 32,523	\$ 59,132
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	\$ 5,101	\$ 9,310	\$ (34,109)	\$ (61,854)
Augmentation nette du découvert bancaire	\$ (379)	\$ (2,339)	\$ (1,586)	\$ (2,722)
Trésorerie nette (découvert bancaire net) au début de l'exercice	\$ (1,612)	\$ 812	\$ (405)	\$ 1,195
Trésorerie nette (découvert bancaire net) à la fin de l'exercice	\$ (1,991)	\$ (1,527)	\$ (1,991)	\$ (1,527)

La trésorerie de la CCL à la fin du T3 2014-2015 était en découvert de 1,99 M\$ comparativement à un découvert bancaire de 1,53 M\$ pour la même période l'année précédente. Cela représente une diminution nette de la trésorerie de 0,46 M\$ d'une année sur l'autre.

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Pour ce qui est du cumul de l'exercice se terminant le 30 avril 2015, le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles a généré des recettes nettes de 32,52 M\$ comparativement à des recettes nettes de 59,13 M\$ durant la même période se terminant le 30 avril 2014. Ce changement résulte surtout d'une augmentation des surplus opérationnels remboursés aux provinces combinée à une diminution des activités sur les marchés intérieur et d'exportation, comme on explique dans la section 2.

Les activités opérationnelles ont généré des dépenses nettes de 5,48 M\$ durant le T3 2014-2015 comparativement à des dépenses nettes de 11,65 M\$ durant le T3 2013-2014. Ce changement résulte surtout d'une diminution des achats de beurre comparativement au même trimestre l'an dernier.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement



Au cumul se terminant le 30 avril 2015, les activités de financement ont généré des dépenses nettes de 34,11 M\$ comparativement à des dépenses nettes de 61,85 M\$ durant la même période se terminant le 30 avril 2014. Les emprunts de la CCL sont directement reliés à ses activités d'achat et de vente; l'emprunt auprès du gouvernement du Canada varie donc quotidiennement selon la position de trésorerie à la clôture de chaque jour. Cette diminution est attribuable à un nombre moins élevé d'achats de produits laitiers ainsi qu'à un niveau de stocks moins élevé dans l'ensemble.

Les activités de financement comprenaient des recettes nettes de 5,10 M\$ durant le T3 2014-2015 contre des recettes nettes de 9,31 M\$ durant le T3 2013-2014. La raison de cette différence est la même que celle expliquée ci-dessus concernant les résultats depuis le début de l'exercice.

3. Changements par rapport au Sommaire du plan d'entreprise

Les principaux éléments qui pourraient influencer le budget indiqué dans le Sommaire du plan d'entreprise sont la production totale de lait de transformation, les besoins intérieurs, les prix de soutien et les conditions du marché mondial pour la vente de produits laitiers. Tout changement important aux hypothèses influence les résultats budgétisés.

Durant le troisième trimestre, la production de lait a augmenté comparativement à l'année dernière. La production laitière était toujours inférieure à la demande, mais elle la rattrapait et les deux devraient correspondre d'ici la fin de l'année laitière. Les stocks de beurre de la CCL étaient inférieurs à ceux de l'an dernier parce que le lait a été utilisé pour approvisionner le marché en produits frais. Les offices provinciaux ont mis des mesures en place pour encourager la production laitière. La production de lait de transformation devrait se situer à environ 211 M kg de matière grasse à la fin de l'année laitière ce qui est 6,5 % supérieur à la prévision du Sommaire du plan d'entreprise (198 M kg). Les besoins canadiens de fin d'année laitière devraient se situer à près de 205,9 M kg de matière grasse, ce qui est également plus élevé que la prévision du Sommaire du plan d'entreprise (199 M kg).

Les prix mondiaux demeurent sous la normale en raison d'une bonne production dans la plupart des pays exportateurs, d'une diminution de la demande chinoise et de l'embargo de la Russie sur les produits laitiers européens. Il n'y a aucun besoin pressant d'exporter les surplus de solides non gras à de tels bas prix car on prévoit que les prix mondiaux s'amélioreront légèrement plus tard dans l'année.

On prévoit qu'en fin d'année, l'augmentation de la production laitière accompagnée de faibles prix mondiaux aura pour résultat des inventaires de poudre de lait écrémé de la CCL destinés à l'alimentation animale de 30 000 t. Ce niveau est beaucoup plus élevé que nos prévisions initiales de 14 300 t. La limite d'emprunt actuelle de la CCL est suffisante pour faire face à ces stocks élevés. Dans les prochaines années, on réduira davantage ces stocks par l'entremise des ventes sur le marché de l'alimentation animale.



4. Crédits parlementaires

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les crédits reçus et les crédits déboursés.

Crédits parlementaires

(en milliers)	Trimestre terminé le 30 avril			Période terminée le 30 avril		
	2015	2014	Variation (\$)	2015	2014	Variation (\$)
Solde d'ouverture	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Crédits parlementaires	\$ 1,311	\$ 790	\$ 521	\$ 2,658	\$ 2,981	\$ (323)
Montant déboursé	\$ (1,311)	\$ (790)	\$ (521)	\$ (2,658)	\$ (2,981)	\$ 323
Solde de fermeture	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -

Ces crédits ont été alloués grâce au budget principal des dépenses et au Crédit 30 – Besoins en matière de rémunération. Les crédits parlementaires servent à financer une partie des frais d'administration de la CCL. Le reste des frais d'administration de la CCL est financé par les producteurs laitiers, les opérations commerciales et le marché.

Le financement du gouvernement du Canada destiné aux frais d'administration est alloué à la CCL sur la base de l'exercice financier du gouvernement (avril à mars) alors que l'utilisation de ces fonds est portée aux présents états financiers sur la base de l'année laitière (août à juillet). La CCL présente l'utilisation de ces crédits sur la base de l'exercice financier du gouvernement dans les Comptes publics du Canada.

5. Gestion du risque

Il n'y a eu aucun changement au risque auquel s'expose la CCL depuis la publication de son rapport annuel 2013-2014.

6. Modifications importantes

Entre le 1^{er} février et le 30 avril 2015, les modifications suivantes ont été constatées dans les domaines des opérations, des ressources humaines, des objectifs, des initiatives de l'industrie et des programmes, comparativement au Sommaire du plan d'entreprise.

Opérations, initiatives de l'industrie et programmes	Il n'y a eu aucune modification importante dans les domaines des opérations, des initiatives de l'industrie et des programmes comparativement au Sommaire du plan d'entreprise.
Personnel	Il n'y a eu aucune modification importante dans le domaine des ressources humaines comparativement au Sommaire du plan d'entreprise.
Objectifs	Il n'y a pas eu de modification importante dans les objectifs depuis le 31 janvier 2015.
Conseil d'administration	Il n'y a pas eu de modification importante au CA depuis le 31 janvier 2015.



Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme comptable internationale (IAS) 34 : *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels. Ces états financiers n'ont pas fait l'objet d'un audit et ils n'ont pas été examinés par un vérificateur externe.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes considérées dans les états financiers trimestriels.

Original signé par le Chef de la direction

Jacques Laforge

La directrice, Finances et Administration,

Chantal Laframboise

Ottawa, Canada

Le 24 juin 2015

**Commission canadienne du lait**
État de la situation financière

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	30 avril, 2015	En date du 31 juillet, 2014
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie	159 \$	859 \$
Clients et autres débiteurs		
Clients	913	2 385
Avances aux agences et offices provinciaux	2 150	1 264
Mises en commun	1 525	904
Actif dérivé - contrats de change	72	103
Stocks (note 4)	61 588	111 444
	<u>66 407</u>	<u>116 959</u>
Actifs non courants		
Matériel (note 5)	35	40
Immobilisations incorporelles (note 6)	262	284
	<u>66 704 \$</u>	<u>117 283 \$</u>
Passif		
Passifs courants		
Découvert bancaire (note 7)	2 150 \$	1 264 \$
Fournisseurs et autres créditeurs		
Fournisseurs	7 697	19 924
Distribution aux agences et offices provinciaux	0	27 388
Autres passifs	2 193	2 017
Passif dérivé - contrats de change	54	67
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 8)	24 296	58 404
	<u>36 390</u>	<u>109 064</u>
Passifs non courants		
Avantages postérieurs à l'emploi	130	148
Capitaux propres		
Résultats non distribués	30 184	8 071
	<u>66 704 \$</u>	<u>117 283 \$</u>

Engagements (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ces états financiers ont été approuvés et leur publication autorisée le 24 juin 2015.

Le chef de la direction,
Jacques Laforge

Le président,
Randy Williamson

La directrice, Finances et administration,
Chantal Laframboise



Commission canadienne du lait État des résultats et du résultat global

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Exercice terminé le	
	30 avril, 2015	30 avril, 2014	30 avril, 2015	30 avril, 2014
Ventes et coûts des ventes				
Ventes au Canada	33 152 \$	39 151 \$	174 235 \$	189 692 \$
Coût des ventes au Canada	27 517	31 069	151 344	167 856
Frais de transport et de possession	930	1 008	3 029	3 214
Charges financières	37	130	216	596
Marge brute sur les ventes au Canada	4 668	6 944	19 646	18 026
Ventes à l'exportation	11 681	20 776	19 607	61 743
Coût des ventes à l'exportation	10 962	19 648	18 196	57 326
Frais de transport et de possession	223	656	363	1 484
Charges financières	0	0	2	2
Marge (perte) brute sur les ventes à l'exportation	496	472	1 046	2 931
Marge brute totale	5 164	7 416	20 692	20 957
Autres produits				
Financement provenant des mises en commun (note 11)	1 953	1 267	4 834	4 402
Financement par le gouvernement du Canada (note 12)	1 311	790	2 658	2 981
Services d'audit	12	129	63	149
	3 276	2 186	7 555	7 532
Total de la marge brute et des autres produits	8 440	9 602	28 247	28 489
Charges opérationnelles				
Initiatives de l'industrie	71	307	302	1 570
Étude sur le coût de production	177	220	546	609
Autres charges (recouvrements)	(69)	(1 213)	26	6
	179	(686)	874	2 185
Frais d'administration				
Salaires et avantages du personnel (note 13)	1 326	0	4 058	0
Autres frais d'administration	414	1 254	1 202	4 126
	1 740	374	5 260	1 266
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	1 919	1 628	6 134	5 392
Marge avant distribution aux agences et offices provinciaux	6 521	942	22 113	7 577
Distribution aux agences et offices provinciaux	0	8 660	0	20 912
Résultat net et résultat global total	6 521 \$	8 660 \$	22 113 \$	20 912 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Commission canadienne du lait État des variations des capitaux propres

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Exercice terminé le	
	30 avril, 2015	30 avril, 2014	30 avril, 2015	30 avril, 2014
Résultats non distribués au début de l'exercice	23 663 \$	23 237 \$	8 071 \$	10 985 \$
Résultat global total de l'exercice	6 521	8 660	22 113	20 912
Résultats non distribués à la fin de l'exercice	30 184 \$	31 897 \$	30 184 \$	31 897 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Commission canadienne du lait État des flux de trésorerie

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Exercice terminé le	
	30 avril, 2015	30 avril, 2014	30 avril, 2015	30 avril, 2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Entrées de trésorerie - ventes de biens	44 319 \$	64 407 \$	195 378 \$	255 291 \$
Sorties de trésorerie - fournisseurs et autres	(52 327)	(77 500)	(141 168)	(186 780)
Entrée de trésorerie - agences et offices provinciaux (mise en commun)	1 256	780	3 327	3 030
d'exploitation)	0	0	(27 388)	(14 531)
Entrée de trésorerie - gouvernement du Canada	1 311	790	2 658	2 981
Intérêts versés sur les emprunts	(39)	(126)	(284)	(859)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	(5 480)	(11 649)	32 523	59 132
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	35 517	52 932	105 772	125 761
Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada	(30 416)	(43 622)	(139 881)	(187 615)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	5 101	9 310	(34 109)	(61 854)
Augmentation nette du découvert bancaire	(379)	(2 339)	(1 586)	(2 722)
Trésorerie nette (découvert bancaire net) au début de l'exercice	(1 612)	812	(405)	1 195
Trésorerie nette (découvert bancaire net) à la fin de l'exercice	(1 991) \$	(1 527) \$	(1 991) \$	(1 527) \$
Éléments :				
Trésorerie	159 \$	158 \$	159 \$	158 \$
Découvert bancaire	(2 150)	(1 685)	(2 150)	(1 685)
Trésorerie nette (découvert bancaire net)	(1 991) \$	(1 527) \$	(1 991) \$	(1 527) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés – le 30 avril 2015

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du lait (CCL) a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. La CCL est une société d'État fédérale désignée à la partie I de l'annexe III et à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

La CCL a pour objectifs, d'une part, de permettre aux producteurs de lait dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et, d'autre part, d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers. Pour atteindre ces objectifs, la CCL travaille de près avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qu'elle préside, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et les offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette collaboration est encadrée par des ententes fédérales-provinciales.

La CCL est en partie financée par des crédits parlementaires. À ceux-ci s'ajoutent des fonds provenant des producteurs laitiers, du marché et des opérations commerciales de la CCL.

2. Base de l'établissement des états financiers

Déclaration de conformité

La CCL a préparé les présents états financiers provisoires conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor de même qu'à la norme IAS 34 - *Information financière intermédiaire* à l'aide des Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration de la CCL a adopté et autorisé la publication des états financiers le 24 juin 2015.

Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, comme cela est indiqué dans les méthodes comptables décrites ci-après, sauf lorsque les IFRS permettent des exceptions ou que les présentes notes indiquent le contraire.

Période de présentation de l'information financière

Les rapports de la CCL sont basés sur l'année laitière qui débute le 1^{er} août et prend fin le 31 juillet.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La période considérée dans ces états financiers provisoires et les notes complémentaires s'étend du 1^{er} août 2014 au 30 avril 2015. Cette période comprend le troisième trimestre d'exploitation (T3 2014-2015) de l'année laitière de la CCL qui se termine le 31 juillet 2015.

Sources majeures d'incertitude relative aux estimations

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. La valeur des stocks est l'élément le plus important pour lequel des estimations sont utilisées. Les montants réels pourraient différer de manière importante des estimations actuelles. Ces estimations sont revues annuellement et les révisions apportées aux estimations sont comptabilisées, le cas échéant, dans les états financiers au cours de l'exercice où elles deviennent connues.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollar canadien, qui est à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la CCL.

3. Principales méthodes comptables

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, qui est décrit ci-dessous. Ce classement dépend du motif d'acquisition ou d'émission des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la CCL.

Classement

Clients et autres débiteurs.....	Prêts et créances
Découvert bancaire.....	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Fournisseurs et autres crédoeurs.....	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs et passifs dérivés..... Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont évalués à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net dans l'état des résultats et du résultat global.

Coûts de transaction

Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme prêts et créances ou comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont constatés par incorporation au coût d'un actif dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Instruments financiers dérivés

La CCL utilise des instruments financiers dérivés comme les contrats à terme pour contrer les effets négatifs des fluctuations de change liées aux achats et aux ventes effectués ou qu'elle prévoit effectuer en devises, ainsi que pour gérer ses soldes et ses besoins de trésorerie. Elle a pour politique de ne pas utiliser des dérivés autonomes à des fins de transaction ou de spéculation.

La CCL ne désigne pas ses contrats de change à terme comme des éléments de couverture de ses actifs ou passifs sous-jacents, de ses engagements fermes ou de ses transactions prévues et n'applique donc pas la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de change à terme sont comptabilisés à l'état de la situation financière à la juste valeur comme des actifs lorsque les contrats sont en position de gain ou comme des passifs lorsque les contrats sont en position de perte. Les variations de la juste valeur de ces contrats sont constatées comme gains ou pertes dans l'élément « Autres charges (recouvrements) » de l'état des résultats et du résultat global.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût, qui correspond au prix d'achat, ou à leur valeur nette de réalisation estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, sauf pour les stocks du plan B, dont le coût est déterminé en utilisant une identification spécifique de leurs coûts individuels. En cas d'augmentation ultérieure de la valeur des stocks, toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation fait l'objet d'une reprise pouvant atteindre au maximum le prix d'achat. Le montant de la reprise est comptabilisé comme une réduction du coût des ventes et une augmentation de la valeur nette des stocks pendant l'exercice au cours duquel la reprise intervient.

Matériel

Le matériel est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend toutes les dépenses mesurables qui sont directement attribuables à l'acquisition et à l'installation du matériel.

L'amortissement est comptabilisé dans les « Autres charges (recouvrements) » à l'état des résultats et du résultat global et commence dès que le matériel est prêt à être mis en service. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, après déduction de sa valeur résiduelle estimée, comme suit :

Génératrice10 ans
Matériel informatique..... 3-5 ans

Le matériel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si c'est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.

Immobilisations incorporelles

Logiciels

Un logiciel développé par la CCL est constaté au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend les dépenses mesurables directement attribuables au développement du logiciel, y compris les salaires des employés, les honoraires des consultants et d'autres coûts attribuables à ce projet en particulier.

L'amortissement de l'immobilisation incorporelle est comptabilisé au poste « Autres charges (recouvrements) » à l'état des résultats et du résultat global selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée du logiciel, qui est de dix ans.

Le logiciel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Distribution aux (recouvrements auprès des) agences et offices provinciaux de mise en marché du lait

Les distributions aux (recouvrements auprès des) agences et offices provinciaux de mise en marché du lait représentent la marge (la perte) brute sur les ventes, à l'exclusion des ventes de beurre importé. Les distributions aux (recouvrements auprès des) agences et offices provinciaux de mise en marché du lait sont comptabilisées à titre de charge (produits) dans l'exercice où elles sont déterminées.

Produits

Ventes

Les produits générés par les ventes au Canada et à l'étranger sont comptabilisés lors de l'expédition des marchandises.

Financement provenant des mises en commun

Le financement provenant des mises en commun du lait, décrit à la note 11, est comptabilisé à titre de produit dans la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Financement par le gouvernement du Canada

Le financement provenant du gouvernement du Canada est comptabilisé à titre de produit dans la période au cours de laquelle les charges sont engagées.

Services d'audit

Les produits provenant des services d'audit sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Coût des ventes

La CCL achète, au prix de soutien canadien ou aux prix qu'elle établit, selon les marchés de revente prévus, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre qu'elle importe au prix du marché international. Ces coûts sont imputés au coût des ventes lorsque la marchandise est expédiée aux clients.

Conversion des devises

Toutes les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les comptes clients et les comptes fournisseurs libellés en devises sont ajustés de manière à refléter le cours pratiqué à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont comptabilisés au poste « ventes à l'exportation » dans le cas des comptes clients et au poste «

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

coûts des ventes au Canada » dans le cas des comptes fournisseurs à l'état des résultats et du résultat global.

Des contrats de change à terme correspondent à la plupart des ventes et des achats en devises (voir la rubrique « Instruments financiers dérivés » ci-dessus et la note 14 *Instruments financiers – Risque de change*).

Avantages du personnel

Prestations de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes des textes de loi en vigueur, la CCL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou un déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la CCL au titre des prestations de retraite.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés admissibles ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi en vertu des contrats de travail et des conditions d'emploi établies. Le coût de ces avantages est comptabilisé à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner le droit aux avantages. Les obligations relatives aux avantages auxquels les employés ont droit sont calculées par la direction.

Programme de bourses

Les sommes versées en bourses sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les établissements d'enseignement satisfont aux critères d'admissibilité et les ententes sont conclues.

Application des normes nouvelles ou révisées de comptabilité

Le *International Accounting Standards Board* (IASB) a récemment publié plusieurs normes, interprétations, modifications et améliorations. Les normes suivantes, pertinentes pour la CCL, ont été adoptées pour l'exercice ouvert le 1^{er} août 2014.

IAS 32 - *Instruments financiers* a été modifiée pour donner plus de direction concernant la compensation des actifs financiers et des passifs financiers présentés sur une base nette à l'état de la situation financière. Aucun changement n'a été apporté à la suite de cette modification.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

IAS 36 - *Dépréciations d'actif* a été modifiée pour donner plus de direction concernant l'information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers. Aucun changement n'a été apporté à la suite de cette modification.

IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* clarifie l'applicabilité des activités de couverture lors de la novation d'un instrument de couverture. Aucun changement n'a été apporté à la suite de cette modification.

IAS 19 – *Avantages du personnel* a été modifiée pour donner plus de direction concernant les contributions des employés établies dans les modalités formelles d'un régime à prestations définies. Aucun changement n'a été apporté à la suite de cette modification.

Futures normes comptables (normes publiées, mais non encore en vigueur)

L'IASB a publié des nouvelles normes et modifications qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} août 2015. À la date des présents états financiers, on évalue que les normes et modifications applicables suivantes pourraient avoir des répercussions sur la CCL.

IFRS 15 – *Produits provenant de contrats avec des clients* a été publiée récemment pour guider la constatation des produits provenant de contrats. Cette nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La CCL n'a pas encore mesuré l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 15.

IFRS 9 – *Instruments financiers* : Cette norme présente des exigences touchant le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. Cette norme constitue la première étape d'un projet de trois qui est mené par l'IASB pour remplacer intégralement la norme IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et mesure* dans son ensemble. La nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La CCL n'a pas encore mesuré l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 9.

On ne s'attend pas à ce que les autres modifications et améliorations publiées mais non encore en vigueur aient des répercussions sur les futurs résultats financiers de la CCL.

4. Stocks

En vertu du paragraphe 9(1) de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL administre les programmes intérieurs de saisonnalité qui comprennent l'achat et la vente des stocks du plan B (beurre et poudre de lait écrémé). Comme le prévoient les ententes du plan B avec les fabricants, la CCL achète les produits des fabricants. Bien que les fabricants aient l'obligation contractuelle de racheter les stocks du plan B durant l'année laitière suivante aux prix de soutien en vigueur, la CCL n'a pas l'obligation contractuelle de les vendre aux fabricants. La CCL a toutefois l'habitude d'honorer les demandes de rachat.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Stocks en dollars :

	<u>30 avril 2015</u>	<u>31 juillet 2014</u>
Plan B :		
Beurre	16 691 \$	60 375 \$
Poudre de lait écrémé	4 417	13 492
Autre beurre	902	13 781
Autre poudre de lait écrémé	<u>40 052</u>	<u>28 784</u>
	62 062	116 432
Moins : provision pour dépréciation des stocks	<u>(474)</u>	<u>(4 988)</u>
Valeur nette de réalisation totale	<u>61 588 \$</u>	<u>111 444 \$</u>

Stocks en tonnes :

	<u>30 avril 2015</u>	<u>31 juillet 2014</u>
Plan B :		
Beurre	2 221	8 159
Poudre de lait écrémé	685	2 084
Autre beurre	172	2 376
Autre poudre de lait écrémé	28 355	14 003

Le montant des stocks passé en charges durant le troisième trimestre s'élevait à 38,48 M\$ (T3 2013-2014 : 50,72 M\$) et est présenté à l'état des résultats et du résultat global au poste Coût des ventes (au Canada et à l'exportation).

5. Matériel

La valeur comptable du matériel est établie comme suit :

	<u>Solde</u> <u>31 juillet 2014</u>	<u>Entrées</u>	<u>Sorties</u>	<u>Solde</u> <u>30 avril 2015</u>
Coût	67 \$	-	-	67 \$
Cumul des amortissements	<u>27 \$</u>	5	-	<u>32 \$</u>
Valeur comptable	<u>40 \$</u>			<u>35 \$</u>

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. Immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles est établie comme suit :

	<u>Solde</u> <u>31 juillet 2014</u>	<u>Entrées</u>	<u>Sorties</u>	<u>Solde</u> <u>30 avril 2015</u>
Coût	294 \$	-	-	294 \$
Cumul des amortissements	<u>10 \$</u>	22	-	<u>32 \$</u>
Valeur comptable	<u>284 \$</u>			<u>262 \$</u>

Les immobilisations incorporelles représentent un logiciel développé par la CCL pour ses besoins opérationnels uniques. Le nouveau logiciel est en fonction depuis avril 2014 et l'amortissement est comptabilisé en résultat net depuis lors.

7. Découvert bancaire

La CCL a établi une marge de crédit auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Le ministre des Finances a autorisé la CCL à établir cette marge de crédit jusqu'à concurrence de 50 M\$ pour avancer des fonds aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. La marge de crédit disponible était de 5 M\$ au 30 avril 2015 (31 juillet 2014 : 5 M\$).

Le découvert bancaire sur cette marge de crédit est payable à vue et porte intérêt au taux préférentiel, qui était de 2,85% par année au 30 avril 2015 (3,00 % au 31 juillet 2014).

8. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 165 M\$ (31 juillet 2014 : 165 M\$), servent à financer les activités d'exploitation de la CCL. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'année qui suit la date de l'emprunt. Le capital et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles.

Les intérêts simples sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement et sont fonction du taux de rendement des derniers bons du Trésor comparables émis plus un huitième d'un pour cent. Les taux d'intérêt et la charge d'intérêt étaient les suivants :

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

<u>Taux d'intérêt</u>	Trois mois		Neuf mois	
	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2013-2014</u>
Minimum	0,59%	0,95%	0,59%	0,95%
Maximum	1,04%	1,08%	1,07%	1,18%
<u>Charge d'intérêt</u>	37 \$	130 \$	218	598 \$

9. Informations sur le capital

Le capital de la CCL est composé des emprunts qu'elle a effectués auprès du gouvernement du Canada (note 8) et des résultats non distribués. Au 30 avril 2015, ces comptes totalisaient 24,30 M\$ (31 juillet 2014 : 58,40 M\$) et 30,18 M\$ (31 juillet 2014 : 8,07 M\$) respectivement. La CCL n'est pas assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Le principal objectif de la CCL dans la gestion de son capital est de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières au moment où elles sont exigibles et pour financer des programmes à l'intention de l'industrie laitière. La CCL adapte de façon continue sa stratégie de gestion du capital, en tenant compte des fluctuations des montants au cours de l'exercice. Elle n'utilise pas de mesures quantitatives pour surveiller son capital. Sa stratégie de gestion du capital et la composition de son capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

10. Gains et pertes de change

Les ventes à l'exportation comprennent des montants qui représentent des profits ou des pertes nets réalisés résultant de la conversion des soldes découlant de transactions conclues en monnaie étrangère.

De même, le coût des ventes au Canada comprend des montants qui représentent des profits ou des pertes nets réalisés résultant de la conversion de soldes découlant de transactions conclues en monnaie étrangère.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Trois mois		Neuf mois	
	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2013-2014</u>
Gain net (perte)				
Ventes à l'exportation	(91) \$	(677)\$	(204)\$	(880) \$
Coût des ventes au Canada	165 \$	13 \$	525 \$	24 \$

11. Financement provenant des mises en commun

En tant que mandataire chargé de l'administration de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (une entente fédérale-provinciale), la CCL recueille et redistribue les revenus des producteurs provenant du marché. Pour ces services, la CCL reçoit des producteurs un montant annuel fixe qui compense les frais d'administration de l'entente ainsi que les frais de possession estimatifs des niveaux normaux des stocks de beurre. De plus, la CCL se voit rembourser d'autres frais directs, selon les modalités de l'entente, y compris les frais de possession des stocks de beurre excédentaire.

12. Financement par le gouvernement du Canada

Le financement des frais d'administration de la CCL est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs laitiers, les activités commerciales et le marché.

Le gouvernement du Canada finance le total des frais d'administration de la manière suivante :

	Trois mois		Neuf mois	
	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2013-2014</u>
Financé par le gouvernement	1 311 \$	790 \$	2 658 \$	2 981 \$
Total des frais d'administration	1 742 \$	1 628 \$	5 260 \$	5 392 \$

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel comprennent :

	Trois mois		Neuf mois	
	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2013-2014</u>
Charges salariales	1 087 \$	1 021 \$	3 368 \$	3 403 \$
Cotisations au régime de retraite	147	142	437	464
Charges au titre de l'assurance-maladie	47	44	145	149
Autres	<u>45</u>	<u>46</u>	<u>108</u>	<u>111</u>
Total	<u>1 326 \$</u>	<u>1 254 \$</u>	<u>4 058 \$</u>	<u>4 126 \$</u>

Régime de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations des employés. Le taux de cotisation général en vigueur pour le trimestre clos le 30 avril 2015 était en moyenne de 1,45 fois le taux de cotisation des employés (1,53 fois pour l'exercice précédent.)

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser des prestations associées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées sur l'inflation.

14. Instruments financiers

Les activités courantes de la CCL exposent ses actifs et ses passifs financiers à des risques. Les risques auxquels la CCL s'expose en raison de ses instruments financiers sont présentés ci-après, accompagnés des objectifs, politiques et procédures de gestion des risques de la CCL.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, notamment les variations des taux de change et des taux d'intérêt, aient une incidence sur le résultat de la CCL ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Risque de change

La CCL réalise des transactions internationales, ce qui l'expose aux risques de marché liés aux fluctuations des cours de change. La CCL maîtrise en partie ces risques en établissant ses contrats uniquement en dollars américains ou canadiens. La gestion du risque de change de la CCL comprend l'utilisation de contrats de change à terme qui fixent les taux de change pour certaines devises. La CCL conclut périodiquement des contrats de change à terme pour limiter ses risques liés aux fluctuations du taux de change entre les dollars canadien et américain lors de ventes et d'achats futurs dans le cadre de contrats existants.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la CCL est déterminée selon les taux de change publiés par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture. Ce taux était de 1,2666 au 30 avril 2015 (de 1,0904 au 31 juillet 2014). À la date de clôture, les contrats de change à terme de la CCL s'établissaient comme suit :

<u>Ventes de devises</u>	<u>Achats de devises</u>	<u>30 avril 2015</u>		<u>31 juillet 2014</u>	
		<u>\$ US</u>	<u>\$ CA</u>	<u>\$ US</u>	<u>\$ CA</u>
\$ US	\$ CA	7 290 \$	9 233 \$	6 958 \$	7 587 \$
\$ CA	\$ US	1 363 \$	1 782 \$	6 272 \$	7 018 \$

Ces contrats arriveront à maturité durant la période se terminant en août 2015. Les échéances de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la CCL s'attend à toucher le produit en devises des contrats de ventes à l'exportation ou auxquelles les paiements des achats en devises sont exigibles.

Les autres charges comptabilisées dans les charges opérationnelles à l'état des résultats et du résultat global comprennent un montant de 0,09 M\$ qui représente les gains nets durant le trimestre considéré (T3 2013-2014 : gains nets de 1,22 M\$) établi à la suite de la détermination du montant des gains et des pertes non réalisés découlant de la réévaluation des instruments financiers dérivés de la CCL évalués à la juste valeur.

L'exposition de la CCL au risque de change s'établit comme suit, selon les montants équivalents en dollars canadiens :

<u>\$ CA</u>	<u>30 avril 2015</u>	<u>31 juillet 2014</u>
Comptes client	621 \$	1 877 \$
Comptes fournisseurs	(497)	(3 831)
Actif (passif) dérivé net	<u>18</u>	<u>36</u>
Exposition nette	<u>142 \$</u>	<u>(1 918) \$</u>

Selon l'exposition nette au 30 avril 2015, et en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, si le dollar canadien s'était apprécié de 10 % par rapport au dollar américain, le résultat net du trimestre clos le 30 avril 2015 aurait baissé de 0,73 M\$ (T3

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2013-2014 : une diminution de 1,15 M\$). Inversement, une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait fait augmenter le résultat net du même montant pour la période.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'un actif financier assorti d'un taux d'intérêt fixe perde de la valeur à la suite d'une augmentation des taux d'intérêt ou qu'un passif financier à taux d'intérêt variable entraîne une augmentation des sorties de fonds du fait d'une augmentation des taux d'intérêt. À part la marge de crédit, dont les intérêts varient en fonction du taux préférentiel, et les emprunts auprès du gouvernement du Canada, dont les intérêts varient selon le taux de rendement des bons du Trésor comparables, la CCL n'a pas d'actifs ou de passifs financiers qui sont exposés à ce risque. L'exposition de la CCL au risque de taux d'intérêt n'est pas importante, car les taux d'intérêt de ses emprunts sont faibles.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché autres que celles qui découlent du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. La CCL n'est pas exposée de manière importante à ce type de risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCL ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance. À la date de clôture, presque tous les actifs et les passifs de la CCL étaient courants et son ratio était de 1,82 (1,07 au 31 juillet 2014). Pour gérer son risque de liquidité, la CCL a accès à d'autres emprunts auprès du gouvernement du Canada pour ses activités commerciales qui se chiffraient à 140,70 M\$ au 30 avril 2015 (31 juillet 2014 : 106,60 M\$) et à 2,85 M\$ (31 juillet 2014 : 3,74 M\$) sur sa marge de crédit pour la mise en commun des revenus du marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit causée par un client qui ne remplit pas ses obligations financières envers la CCL. Le risque maximum de crédit est la valeur comptable des soldes des comptes clients et des comptes de mise en commun, déduction faite de toute provision pour pertes. La CCL gère ce risque au moyen de plusieurs stratégies, y compris la vente après paiement et l'obtention de garanties bancaires et de lettres de crédit. Tant au 30 avril 2015 qu'au 31 juillet 2014, la CCL n'avait comptabilisé aucune provision pour créances douteuses et tous ses comptes clients étaient exigibles à court terme.

La CCL est exposée au risque de crédit quand elle conclut des contrats de change et que l'autre partie manque à son obligation, l'amenant de ce fait à subir une perte financière. Son risque de crédit maximum correspond à la valeur notionnelle de l'actif dérivé. La CCL gère son risque de crédit en concluant des contrats de change uniquement avec de grandes institutions

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

financières canadiennes. Jusqu'à maintenant, aucune partie n'a manqué à ses obligations financières envers la CCL.

Justes valeurs

La valeur comptable de la trésorerie, des clients et autres débiteurs, du découvert bancaire et des fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. À la clôture, aucune variation de la juste valeur de ces instruments financiers n'avait été comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global.

Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer ces instruments. La hiérarchie des justes valeurs, qui n'est pertinente que dans le contexte des instruments financiers dérivés de la CCL, se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours (non ajustés) des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché au niveau 1, qui sont observables, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivées des prix).

Niveau 3 : techniques d'évaluation utilisant des données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Les instruments financiers dérivés de la CCL évalués à leur juste valeur sont classés selon le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 2 au 31 juillet 2014). Les changements apportés aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts entre les niveaux 1, 2 et 3. Durant les exercices clos le 30 avril 2015 et le 31 juillet 2014, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15. Engagements

a) Initiatives de l'industrie

Sommaire :	<u>30 avril 2015</u>
Grappe de recherche laitière	750 \$
Fonds d'investissement partagé	163
Programme de bourses	<u>100</u>
Total des engagements envers les initiatives de l'industrie	<u>1 013 \$</u>

Grappe de recherche laitière

Cette initiative des Producteurs laitiers du Canada aide les principaux organismes agricoles dirigés par l'industrie à mobiliser une masse critique de ressources scientifiques et techniques à l'appui de stratégies d'innovation afin d'améliorer la rentabilité et la compétitivité de leur secteur. La CCL a accepté de financer une partie de ce projet en vertu d'une entente qui a débuté le 1^{er} avril 2014 et qui prendra fin le 31 mars 2018. Selon les modalités de cette entente, la contribution de la CCL s'élèvera à 0,75 M\$. Les fonds seront déboursés en trois versements; 0,25 M\$ d'ici la fin de juillet 2015, 0,25 M\$ en mars 2016 et le solde à la fin de l'entente.

Fonds d'investissement partagé

La CCL finance et administre le Fonds d'investissement partagé qui permet d'octroyer des contributions non remboursables à des sociétés enregistrées au Canada ou à des centres de technologie alimentaire pour le développement de produits, selon un mécanisme de partage des investissements. Le programme prendra fin le 31 juillet 2016. Au 30 avril 2015, la CCL a des engagements de 0,16 M\$.

Programme de bourses

La CCL finance un programme de bourses d'études supérieures depuis le 1^{er} août 2011. La CCL accorde sur cinq ans des bourses d'une valeur totale de 3 M\$ dans les établissements participants aux quatre coins du pays. En date du 30 avril 2015, la CCL avait signé des ententes d'une valeur totale de 3 M\$ avec les établissements participants, dont 0,10 M\$ qui doivent être versés au plus tard le 31 juillet 2016.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

b) Engagements d'approvisionnement

Au 30 avril 2015, la CCL s'était engagée à acheter certaines quantités de beurre et de poudre de lait écrémé. Ces engagements représentaient environ 1,38 M\$ (31 juillet 2014 : 1,26 M\$) et auront été remplis d'ici mai 2015.

c) Contingent tarifaire du beurre établi par l'OMC

Aux termes de l'Entente de l'OMC de 1994, le Canada a mis en place des contingents tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Ces contingents déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'aval de l'industrie, la CCL reçoit ces importations de beurre depuis 1995 conformément au permis fédéral, et les achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre. Le contingent tarifaire de beurre demeure à 3 274 tonnes en 2015. Les cours mondiaux au moment de l'achat détermineront le montant des engagements financiers à ce titre.

Total des coûts d'achat du beurre importé en vertu des engagements envers l'OMC pour le trimestre terminé :

Trois mois		Neuf mois	
<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2013-2014</u>
4 685 \$	83 \$	13 925 \$	3 432 \$

d) Contrat de location simple

La CCL occupe ses bureaux en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada qui vient à échéance le 31 mars 2017. Ce bail contient des modalités qui couvrent les augmentations des frais d'entretien et des impôts fonciers. À la discrétion de la CCL, ce bail peut être reconduit automatiquement pour une période de cinq ans avec la révision éventuelle du loyer pour tenir compte du marché locatif conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers.

Les paiements minimaux au titre de la location suivants sont exigibles.

	<u>30 avril 2015</u>	<u>31 juillet 2014</u>
Moins d'un an	322 \$	351 \$
Plus d'un an et moins de cinq ans	351 \$	587 \$

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. Transactions avec des parties liées

Entités du gouvernement du Canada

La CCL, aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Ceci fait du gouvernement du Canada le propriétaire de la CCL et lui confère une influence notable sur ses activités.

La CCL est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CCL conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des conditions commerciales normales. Ces transactions avec des parties liées sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Conformément à l'exemption relative aux informations à fournir concernant les « entités liées à une autorité publique », la CCL est exemptée de certaines obligations en matière d'informations à fournir prévues dans la norme IAS 24 – *Information relative aux parties liées* en ce qui a trait à ses transactions et soldes impayés avec les parties liées suivantes :

- une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Sur la base de cette exemption, la CCL n'a pas présenté davantage de détails sur ses transactions conclues dans le cadre normal de ses activités avec le gouvernement du Canada et les ministères, ni avec les sociétés d'État fédérales qui ne sont pas jugées importantes, tant individuellement que collectivement.

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada contractés à des conditions établies pour les sociétés d'État (note 8) sont comptabilisés au prix de la transaction et représentent la plus importante transaction avec une partie liée de la CCL.

Des transactions importantes, à l'exclusion des emprunts, ont été conclues avec les parties liées suivantes :

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Entités publiques	Trois mois		Neuf mois	
	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2013-2014</u>
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (principalement les avantages du personnel – note 13)	203 \$	230 \$	675 \$	717 \$
Agriculture et Agroalimentaire Canada (principalement le contrat de location simple – note 15)	3 \$	37 \$	237 \$	343 \$
Autres entités liées à une autorité publique	10 \$	68 \$	43 \$	198 \$

Principaux dirigeants

Le chef de la direction, le président, le commissaire, le chef de l'exploitation ainsi que les trois directeurs sont les principaux dirigeants de la CCL.

Aucun prêt ni aucune autre transaction avec les principaux dirigeants ne demeuraient impayés au 30 avril 2015 ou au 31 juillet 2014. Aucun prêt ni aucune autre transaction de ce type n'ont eu lieu durant la période considérée.

Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi des principaux dirigeants était de 0,07 M\$ au 30 avril 2015 (contre 0,09 M\$ au 31 juillet 2014). Il a été réparti entre les postes « avantages postérieurs à l'emploi » et « autres passifs » à l'état de la situation financière.

Rémunération due principaux dirigeants durant les trimestres se terminant :

Trois mois		Neuf mois	
<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2013-2014</u>
234 \$	194 \$	748 \$	728 \$